

ON a délibéré dans le Conseil du Roi sur une réforme à faire dans les troupes, mais il n'a point encore été pris de résolution à cet égard. Quoiqu'il en soit, il est décidé que le Régiment de Corfes que Sa Majesté a dans son service, ne sera point réformé, que l'on y incorporera les Compagnies franches qui sont en Sardaigne, & qu'il sera mis dans les principales Places de ce Royaume, afin d'y être plus à portée de tirer de *Corse* les recrues dont il pourra avoir besoin. On a aussi proposé de faire quelque changement dans le maniement des armes & les exercices des troupes. Le Roi a goûté cette proposition, & a donné ordre que plusieurs Généraux qui se trouvent dans leurs Gouvernemens, fussent mandés à *Turin*, pour s'assembler chez le Comte de Bogin, Ministre & Secrétaire d'Etat au département de la Guerre, afin d'examiner jusqu'à quel point cette réforme devra s'étendre, ainsi que la maniere dont il devra s'effectuer.

Le Comte de Bellegarde, Ministre du Roi de Pologne Electeur de Saxe auprès de cette Cour, & qui hérité du feu Maréchal de Saxe, a reçu de *Paris* un état de la succession de ce Général, laquelle se trouve monter à la valeur d'un million de livres & pas plus. Le Comte de Bellegarde a été institué légataire universel du Maréchal de Saxe, parce qu'il avoit épousé une de ses sœurs, qui étoit aussi fille naturelle du Roi de Pologne Auguste II.

## R O M E.

I. LE 24. Décembre veille de Noël, & jour de l'expiration de l'Année Sainte, cette Capitale du Monde Chrétien a déployé toute la magnifi-